

Réponse du Transporteur à l'engagement 11

(Demandé par la Régie)

Engagement 11

(Demandé par Me de Repentigny de la Régie, 2019-12-09, notes sténo de l'audience du 9 décembre, volume 4, page 56)

Référence : A-0037, Tableau de calculs de la Régie.

Demande : Confirmer si l'évaluation fournie au tableau de la pièce A-0037 est exacte.

Réponse :

En ce qui a trait au tableau de la pièce A-0037, le Transporteur indique que l'évaluation n'est pas exacte et soulève à cet égard les éléments suivants :

- **Dans le cadre du dossier R-4012-2017, le Transporteur mentionnait que selon les informations alors disponibles, la contribution à être versée par le Producteur était prévue au mois de septembre 2020. La Régie acceptait dans la décision D-2018-021¹ qu'aucune contribution ne soit exigée du Producteur avant la fin de travaux. De plus, la Régie a évoqué ce qui suit dans cette décision :**

« [534] La Régie a autorisé, par des décisions finales suivant la Loi, le projet d'investissement et le mode de récupération des coûts qui s'ensuit, y incluant le versement de la contribution à la fin des travaux. »

- **En fonction d'une mise en service finale prévue en septembre 2020, l'évaluation fournie à la pièce A-0037 ne tient pas compte d'un nombre comparable de mois d'analyse (13 mois).**
- **Les valeurs indiquées à la pièce A-0037 sont celles au 31 décembre 2018, non amorties.**
- **Le tableau à la pièce A-0037 à partir du Rapport annuel 2018 contiennent les coûts de raccordement des quatre centrales, à savoir la Romaine-1, la Romaine-2, la Romaine-3 et la Romaine-4, sans considérer que cette dernière n'est pas encore mise en service, comme indiqué notamment dans les réponses aux demandes de renseignements² et en audience³ ;**
- **Enfin, le coût moyen pondéré du capital de 6,893%⁴ devra être revu à la suite de la mise à jour de celui-ci, à venir vers la mi-décembre 2019.**
- **Sous réserve des énoncés ci-dessus, à titre illustratif et afin de présenter une estimation hypothétique, le montant serait de l'ordre de 11,4 M\$.**

¹ D-2018-021, para. [549 et 550](#).

² B-0082, HQT-10, Document 1.4, [p. 25](#).

³ A-0038, Notes sténographiques, volume 4, 2019-12-09, page 57, [lignes 14-17](#).

⁴ B-0008, HQT-4, Document 1, p.7.

**Tableau R11
Impact sur le rendement sur la base de tarification 2020 (M\$)
Contribution en 2021 vs contribution en septembre 2020**

Contribution	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	13 soldes	Rendement
En 2021	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	19 020,3	1 463,1	100,9
Septembre 2020	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	1 463,1	923,8	923,8	923,8	923,8	16 863,1	1 297,2	89,4
Écarts															165,9	11,4

- **Le Transporteur a déjà précisé, en novembre 2018 lors de l’audience de la demande tarifaire 2019⁵, que la mise en service de la centrale de la Romaine-4 était reportée en 2021 :**

« Mais depuis récemment, j’ai été avisé par le Producteur que la centrale Romaine-4 ne sera pas mise en service en deux mille vingt (2020) mais elle sera mise en service en deux mille vingt et un (2021). »
- **Le Transporteur a précisé, dans les réponses aux demandes de renseignements⁶ et en audience⁷, que l’entente de raccordement prévoit la possibilité qu’une mise en service soit reportée.**
- **Le Transporteur a également indiqué, dans les réponses aux demandes de renseignements⁸ et en audience⁹, que le versement de la contribution sera exigible à la mise en service finale, à la fin des travaux pour le raccordement du projet de la Romaine.**
- **Le Transporteur demande à la Régie de maintenir les conclusions de ses décisions antérieures, dont D-2011-83, D-2011-83 Motifs, D-2014-035, D-2015-209, D-2017-021, D-2017-049 et D-2018-021, visant le projet de raccordement de la Romaine et le versement de la contribution à la fin des travaux¹⁰.**

⁵ R-4058-2018, A-0043, Notes sténographiques, volume 4, 2018-11-29, [page 150](#).

⁶ B-0082, HQT-10, Document 1.4, réponse à la question 8.1, [pp. 23 et 24](#).

⁷ A-0038, Notes sténographiques, volume 4, 2019-12-09, [pages 59 et 60](#).

⁸ HQT-10, Document 1.4, réponses aux [questions 8.1 à 8.3](#).

⁹ A-0038, Notes sténographiques, volume 4, 2019-12-09, page 58, [lignes 8 à 19](#).

¹⁰ D-2018-021, [pages 132 à 137](#).